

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 AVRIL 2024

Date de convocation :
19 mars 2024

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 21
Pouvoirs : 6
Excusés ou absents : 2

Date d'affichage :
19 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 04 avril, à 18H30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Étaient présents : M. SALAK, M. JOLY, M. GATTEFIN, Mme CLEMENT, Mme HUBERT, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme FERNANDES, M. KOCH, M. MATEU, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avait donné pouvoir : Mme FOURNIER à M. JOLY, Mme LEFEBVRE à Mme THIAULT, M. MEUNIER à Mme BROSSIER, Mme BUREAU à Mme PIGEAT, M. BAUGÉ à M. GRANGETAS et M. DA ROCHA à M. KOCH.

Étaient absents ou excusés : M. DEBROYE et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

037-2024 - BUDGET PRIMITIF 2024

7.10 Divers

Mme HUBERT présente ce dossier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux,

Vu la délibération 80/2022 du 24 mai 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée à compter du 1er janvier 2023,

Vu la tenue du débat d'orientation budgétaire lors du conseil municipal du 7 mars 2024,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2024,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » du 18 mars 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 3 abstentions (M. MATEU, Mme DUFOURT, M. FABRE) :

➤ Adopte le budget primitif 2024 avec reprise des résultats de l'année 2023 arrêté aux montants suivants :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 9 416 993,47 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 5 213 194,49 €

➤ Dit que ce budget est voté au niveau du chapitre,

La note synthétique est jointe en annexe à la présente délibération.

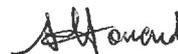
Le Maire,



Jean-Louis SALAK



La secrétaire de Séance,



Annie HOUARD

Date de mise en ligne sur le site
de la Commune : 11 / Avril / 2024

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citovens.telerecours.fr>